

Formation professionnelle

Trois centres de formation ultramodernes en vue

A.O.  
Libreville/Gabon

Le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation technique et de l'insertion des jeunes, Eloi Nzondo, et sa déléguée Françoise Assengone Obame, ont visité le site de Nkok devant abriter l'un des trois centres qui seront construits par la holding chinoise Project engineering company (AVIC).



Photo : A.O.

Les techniciens du ministère de la Formation professionnelle en séance de travail avec la délégation chinoise.

Du 31 octobre au 3 novembre 2016, le vice-président de Project engineering company (AVIC), Gong Jiayan, par ailleurs secrétaire général du Parti communiste chinois (PCC), a effectué une mission de travail au Gabon. Au cours de celle-ci, il a eu une séance de travail avec les techniciens du ministère en charge de la formation professionnelle, et un échange avec le ministre Eloi Nzondo. Cette visite s'inscrivait dans le cadre de l'accélération du dossier de construction au Gabon de trois centres de formation professionnelle ultramodernes dont le contrat d'entente avait été

signé entre le Gabon, via le ministère de l'Education nationale, et AVIC internationale, et AVIC international holding Corporation lors de la 2e édition du New York Forum Africa en juin 2013 à Libreville. Les formations qui y seront dispensées tiendront compte de l'économie locale de chaque région. Ainsi, trois sites ont été choisis pour abriter ces structures de formation à Libreville (Nkok, pour une superficie de 10 hectares), Franceville (Mvengue, 20 hectares) et Port-Gentil (Ntchengué, 20 ha). Le contrat de financement avait été signé le 11 novembre 2015, par le mi-

nistre de l'Economie, Régis Immongault, et le président d'Exim Bank de Chine, Liu Liange. Le Conseil des ministres du 28 janvier 2016 a adopté le projet d'ordonnance relatif au contrat d'emprunt. L'investissement pour chaque centre s'élève à 40 millions de dollars US, soit plus de 24 milliards de francs. La partie chinoise, par le truchement d'Exim Banque, apporte 85% du financement, avec un prêt préférentiel en crédit acheteur de plus de 60 milliards de francs. La contrepartie gabonaise est évaluée à hauteur de 15% du coût total du contrat commercial avec

AVIC-INTL, soit plus de 10 milliards de frs. Cette contrepartie est une conditionnalité au premier décaissement d'Exim Bank, pour le démarrage des travaux. Chaque centre sera entièrement équipé et accueillera 600 stagiaires, logés à l'internat, pour faciliter l'apprentissage, ainsi que le corps administratif. Pour renflouer les caisses, chacun pourra accueillir 400 apprenants extérieurs pour une formation continue. Soit une capacité de 1 000 étudiants. Pour y accéder, le niveau minimum requis est le BEPC, voire plus, selon les

filiales. L'objectif étant d'encourager la création d'emplois, grâce notamment à la mise en place d'enseignements sous forme de reconversion et de formation continue. Le corps enseignant devrait bénéficier d'une formation de six mois financée par la partie chinoise. Soit quatre en Chine et deux au Gabon, afin de maîtriser, un tant soit peu, les rudiments nécessaires des matières qui y seront enseignées. Sur le plan technique, les centres comprendront des ateliers, des gymnases, des terrains de sports, des salles de classe, des labo-

ratoires, des bureaux administratifs, des réfectoires, des dortoirs (filles et garçons), des amphithéâtres, des villas pour l'administration et des studios alternatifs. Plusieurs missions ont déjà été effectuées à Libreville, Franceville, Port-Gentil, et aussi en Chine, au siège d'AVIC-INTL, notamment par l'ancien 3e vice-Premier ministre Flavien Nzengui Nzoundou, et le représentant de la partie chinoise au Gabon, Sun Yang. La durée des travaux de construction est de trois ans à partir de leur lancement.



Photo : A.O.

Le ministre de la Formation professionnelle, Eloi Nzondo (d) recevant ses hôtes chinois.

Convention de partenariat entre l'administration des Douanes et l'EPCA Former les agents civils pour devenir de vrais douaniers

Willy NDONG  
Libreville/Gabon

Pour faire face aux besoins spécifiques des personnels de la direction générale des Douanes et des droits indirects, la direction générale des Douanes et des droits indirects (DGDDI) a signé, hier, à Libreville, une convention de partenariat avec l'École de préparation aux carrières administratives (EPCA). Cette convention est destinée à la formation et au perfectionnement des agents civils de l'administration douanière pour les cycles de formation A2, B1 et B2. Le directeur général des Douanes, Alain-Paul Ndjoubi Ossamy, a justifié les raisons de ce partenariat par le fait que «l'administration des douanes gabonaises compte, à ce jour, 1 091 agents. Sur cet effectif, 444 sont des civils, parmi lesquels des ingénieurs informaticiens et autres métrologues. Ces derniers sont des fonction-



Photo : D.P.R.

Le directeur général des Douanes Alain-Paul Ndjoubi Ossamy (c) lors de la signature du partenariat avec l'EPCA, hier.

naires en poste à la douane, sans pour autant être douaniers parce qu'ils ne portent pas l'uniforme. (...) Nous avons pensé qu'il était important de les envoyer en formation, afin qu'ils deviennent de "vrais" douaniers. L'avantage est que l'État n'aura pas à financer cette formation, encore moins chercher à créer des postes budgétaires, dans la mesure où ils sont déjà fonctionnaires.» Cette convention s'applique aux agents détenteurs d'un Brevet d'études du premier cycle (B2), d'un Baccalauréat (B1) et d'un

Bac +2 ou +3 (A2), sélectionnés par le Comité technique, piloté par la DGDDI, la direction générale de la Fonction publique et l'EPCA. Au terme de la formation, les apprenants de catégorie B2 obtiennent le diplôme d'agent de constatation des douanes. La catégorie B1 reçoit le diplôme de contrôleur des douanes et les apprenants de niveau Bac + 2 ou 3 obtiennent le diplôme d'inspecteur des douanes. Et ce, conformément aux dispositions du Statut général de la Fonction publique.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

**DIRECTION GÉNÉRALE**

**COMMUNIQUE**

**PIECES DE MAINTIEN DE DROITS EN LIGNE**

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe les allocataires et les bénéficiaires des allocations familiales que les pièces de maintien des droits (certificats de scolarité, certificats médicaux et de non scolarité) sont disponibles et téléchargeables sur son site internet [www.cnss.ga](http://www.cnss.ga).

En rappel, la date limite de dépôt est fixée au **31 décembre 2016** et tout certificat mal rempli ou incomplet sera rejeté.

Fait à Libreville, le 03 novembre 2016.

**Le Directeur Général**



**Dr. Désiré LASSEGUE**



1432